



Frais exorbitant

Par Karains

Bonjour j'ai une amie qui a perdu c'est deux parents il y a 1 ans et elle a eu un rendez-vous avec le notaire y a quelques jours. La succession est de 95k?

Et la facture d'accompagnement du cabinet et de 8.8k? et demande des frais d'engagement de procédure a hauteur de 1.6k? , de plus le cabinet lui demande de " régler la caution des droits d'enregistrement et des timbres fiscaux qui s'élèvent a 226?"

Je trouve tout ces frais sont aberrant pouvez vous me dire si c'est le cas ?
Et combien de temps a t'elle pour payer le notaire?

Le cabinet lui a donné un délai de 15 jours es-ce normal ?

Par yapasdequoi

Bonjour
"accompagnement" ? "procédure" ?
Il doit y avoir des particularités dans cette succession...
Elle devrait demander un devis détaillé au notaire.

Par Karains

"dont les frais de la facture **** d'accompagnement de notre cabinet s'élèvent a 8800? est envisageable comme possibilité de verser les frais d'engagement de procédure qui s'élèvent a 1600? en deux parties pour un revirement des fonds du compte bloqué a celui du bénéficiaire.

7 jours sont autorisés comme délai de versements pour entamer cette possibilité d'accompagnement de notre cabinet"

Voilà ce qu'elle a reçu par mail après sont rdv face a face c'est le cabinet Fargues a bordeaux

Par yapasdequoi

Vous avez mal copié il manque des mots.

Pourquoi a-t-elle besoin d'un accompagnement et d'une procédure ?

Par Karains

Nan nan c'est bien le mail qu'elle a reçu , c'est pour cela que je trouve ça bizarre, j'aurai bien envoyé le mail mais on ne peut pas ici ,

Sur ce point je ne sais pas , elle est toute seule et elle s'y connaît pas du tout , après je sais pas si le cabinet en profite un peu
Surtout qu'étant seule avec un petit salaire, elle n'a pas moyen de payer la somme directement, y aurait t'il un moyen que le notaire prélevé direct là somme nécessaire sur les 95k ?

Par CToad

Bonjour,

vous avez fourni un extrait, peut être l'intégralité serait plus facile à comprendre. Ou alors la facture, avec le détail.

vous ne répondez pas aux questions de yapadequoi : pourquoi avait elle besoin d'un accompagnement et d'une procédure ?

je lis "7jours sont autorisés comme délai de versements pour entamer cette possibilité d'accompagnement de notre cabinet". La procédure d'accompagnement n'a a priori pas commencé vous êtes sûre que c'est une facture et pas un devis ? Elle a demandé quoi au notaire ? si vous ne répondez pas on ne peut pas répondre non plus, les boules de cristal sont en maintenance ;-)

Par yapasdequoi

Ce mail semble frauduleux... N'est ce pas un hacker ? Il y a un RIB joint ? Méfiance !

Elle devrait demander notaire le détail de la somme demandée.

Si elle a eu ce rendez-vous, elle doit bien savoir pour quelle raison il faut une "procédure". Une recherche généalogique ? Des héritiers non identifiés ? Un testament douteux ?

La plupart des successions ne nécessitent ni accompagnement ni procédure.

Par Karains

Bah j'ai fournis le mail qu'elle a reçu, c'est un peu vague comme histoire, j'ai pas toute les informations encore

Bah pour l'accompagnement et la procédure je sais pas , elle a reçu un appel du jours au lendemain disant qu'elle allais avoir un rdv , elle a passé ce rdv et elle a reçu ce mail ,
J'ai pas toute les informations j'ai pas non plus voulu trop en savoir sachant que c'était compliqué pour elle.

Bah selon moi a ce que j'ai compris , la procédure de succession commencera quand elle payerai la somme demandée.
Désolé de pas pouvoir tout bien expliquer je suis un peu perdu aussi.

Mais du coup le notaire peut t'il prendre la somme qu'il a demandé que les 95k ou doit elle les payer elle même ?

Par yapasdequoi

On ne peut pas répondre sur une question aussi vague.
Surtout que ce mail ne semble pas authentique.

Un notaire ne se "sert" pas sur une succession.

Par Karains

Okey je comprends

Je vais donc voir avec elle , car le mail me semblais bizarre aussi c'est pour cela que j'ai voulu poser des questions

C'est a dire ? Il ne "sert" pas a une succession , pourquoi serai t'il la alors ?

Par yapasdequoi

Ne confondez pas

servir à = être utile à

avec

se servir = prendre

En bref : Ce mail est peut être un faux : Un notaire écrit en français correct avec une ponctuation.

Par Karains

D'accord, merci en tout cas

Oui jme suis dis la même

Merci pour vos réponses

Par Rambotte

Bonjour.

Puisqu'elle est déjà en contact avec l'étude notariale, elle peut y passer pour montrer le mail et vérifier que l'étude en est bien l'émetteur.

En général, voire systématiquement, les adresses mail des notaires ou de leurs clerks sont dans le domaine "@notaires.fr". Si c'est "@notaires.com" ou "@notaire.fr" (pour faire vrai), il peut y avoir suspicion.

Par Isadore

Bonjour,

Le plus simple est encore soit d'y retourner, soit de chercher les coordonnées du notaire sur ce site :
[url=https://www.notaires.fr/fr/directory]https://www.notaires.fr/fr/directory[/url]

On peut trouver l'adresse mail exacte, tenter de joindre l'étude par téléphone ou par courrier pour vérifier si le mail est bien authentique.

Moi, ce qui m'étonne le plus, ce ne sont pas les fautes d'orthographe, c'est le notaire qui demande à être payé d'avance pour des frais au nom fantaisistes du type "frais d'engagement de procédure" et "caution des droits d'enregistrement et des timbres fiscaux".

Les honoraires d'un notaire dans le cadre d'une succession sont réglementés, et un notaire se fait payer à l'acte.

C'est quoi une "caution des droits d'enregistrement et des timbres fiscaux" ? Et quel genre de notaire, s'il exigeait une avance pour le paiement de timbres fiscaux ou de droits d'enregistrement, appellerait ça une "caution" ?

Par yapasdequoi

Je pense à un brouteur africain ...

Par Isadore

Vérification faite : il n'y a qu'un seul notaire répondant au doux nom de "Me Fargues" en France, et il est à Vayrac, à 230 kilomètres de Bordeaux, dans un sympathique petit bourg.

Il n'y a aucun notaire ayant un nom semblable sur Bordeaux.

Conclusion : ce mail est une arnaque, sans le moindre doute

L'escroc n'a même pas pris la peine d'usurper l'identité d'un vrai notaire !

Par Rambotte

Oui, mais l'amie a déjà physiquement vu son notaire, elle doit bien savoir si c'est un notaire dénommé "Fargues" et si elle l'a vu à Bordeaux !

elle a eu un rendez-vous avec le notaire y a quelque jours
après sont rdv face à face, c'est le cabinet Fargues à Bordeaux

Par ailleurs, des notaires dont l'étude qu'ils dirigent est dans une ville peuvent tenir des vacations ou des permanences dans une étude ailleurs chez un confrère.

Par yapasdequoi

Avant de s'offusquer de ces "frais exorbitants", il faut déjà vérifier l'authenticité de ce mail, et l'utilité de ces prestations proposées par ce notaire.

La personne rencontrée était-elle vraiment notaire ? Un contact par téléphone, une rencontre dans un bureau neutre, un mail avec un RIB, ... et hop !

Par Rambotte

En recherchant, Fargues peut ne pas être le nom du notaire, mais le nom d'une commune de la grande agglomération bordelaise, Fargues-Saint-Hilaire. Parfois, les études notariales ne prennent pas le nom du notaire, mais celui de la ville, genre "Office notarial de Fargues".

Le domaine de l'adresse mail me semble plus pertinent pour détecter une anomalie.

Par Rambotte

La personne rencontrée était-elle vraiment notaire ?

Faut pas non plus exagérer. Si on se rend physiquement dans une étude notariale, certes, on y rencontre peut-être seulement un clerc de notaire, mais on n'y rencontre pas un usurpateur d'identité.

Oui pour l'analyse du mail, avec le domaine de l'émetteur.

Par yapasdequoi

J'ai précisé "bureau neutre". De nos jours les escrocs sont très inventifs !
Evidemment il n'y a pas d'usurpateur à l'office notarial !

Le seul cabinet Fargues que j'ai trouvé est un dentiste

Par LaChaumerande

Bonjour

Le notaire qui s'est occupé de la succession de mon père, ainsi que tous les membres de l'office, a eu sa messagerie piratée => ils ont tous dû changer leur adresse mail.

Un petit coup de fil pour vérifier ?

Par yapasdequoi

Après avoir vérifié le numéro correct sur l'annuaire...

Par Karains

Avec les informations que j'ai pu récupérer la personne est bien notaire oui , après je suis pas aller au rdv avec elle jcpas si c'est vraiment lui qu'elle a eu est bien "Jean Christophe fragues" mais pour la suite je la laisse gère

Par Rambotte

Evidemment, s'il y a une faute d'orthographe sur le nom que vous aviez donné...

Reste à savoir si le notaire est bien l'auteur du courrier ou du courriel, maintenant qu'il n'y a plus doute sur la personne rencontrée physiquement.

En soi, les droits d'enregistrement et de timbres fiscaux ne me semblent pas anormaux, seul le mot "caution" est ici

étrange. Vient-il du courrier du notaire ou de son courriel ?

Par "procédure", faut-il comprendre "procédure judiciaire", ou simplement "processus de traitement de la succession". Mais en général, c'est un avocat qui "accompagne" son client dans une procédure judiciaire.

Nous, on ne peut pas savoir à la place de votre amie quel est le contexte de cette succession.